

T.P 30/08/04

Des séjours loisirs pour adultes handicapés

L'Adapei de la Loire a adopté un credo : « Que chacun passe de bonnes vacances ». Par l'intermédiaire de l'Association vacances loisirs, elle remplit chaque année sa mission en proposant différentes formules pour des séjours en France... et à l'étranger.

A EN CROIRE LES VISAGES souriants sur les photos accrochées aux murs de l'Association vacances loisirs (AVL), certains adhérents de l'Adapei de la Loire ont passé de bonnes vacances. Rentrés, pour les derniers, en fin de semaine dernière, les vacanciers de 2004 ont pu profiter des nombreux séjours adaptés proposés par le catalogue de l'association, un peu partout en France et même à l'étranger. De Saint-Genest-Malifaux à la Croatie, en passant par Brest et les gorges du Verdon, chaque séjour correspond à un niveau de handicap. L'encadrement, composé en fonction de ce niveau, permet donc un meilleur accompagnement des adultes handicapés.

« Il existe trois types de séjours, ainsi que des formules dites « IMC » (Ndlr : infirmes moteurs cérébraux), ou pour personnes plus autonomes » précise Patrick Dumas, président de l'AVL.

Les enfants ont aussi, une fois dans l'année, la possibilité

de partir au cours d'un séjour agréé « Jeunesse et Sports » qui compte dix-huit places.

Un encadrement sérieux

Pour trois cent soixante vacanciers qui profitent des séjours offerts par l'AVL, cent soixante-dix animateurs saisonniers sont recrutés pour accompagner les adultes, qui, la plupart du temps, reviennent d'une année sur l'autre. L'AVL veut en effet jouer la carte de la connaissance et du suivi des vacanciers, en ne proposant ses séjours qu'aux adhérents de l'Adapei de la Loire.

L'autre carte jouée est celle de l'originalité, puisque l'AVL est une des rares associations qui proposent les mêmes séjours dans plusieurs formules différentes, afin que des vacanciers qui ne souffrent pas du même niveau de handicap ne se retrouvent pas mélangés et puissent ainsi mieux profiter de leur séjour.

L'AVL adhère au Conseil national des loisirs et du tourisme

adapté (CNLTA) et, à ce titre, applique une « charte nationale de qualité du tourisme et des loisirs adaptés pour adultes handicapés », gage de qualité et de contrôle, puisque les séjours sont régulièrement visités.

« C'est une sorte de label, explique Frédéric Berlioux, responsable et formateur à l'AVL, puisque le CNLTA peut refuser certaines associations. Notre objectif à nous, c'est de travailler sur la qualité. »

Les animateurs peuvent recevoir une formation pour l'encadrement des séjours de vacances adaptées, financée entre autres par l'Adapei.

Une fois rentrés, les vacanciers de l'AVL pourront s'échanger les livres qu'ils ont confectonnés durant leur séjour. Ils leur permettront de garder la tête pleine de souvenirs en attendant les prochaines vacances.

ANNE LAURE LABOURÉ



Des vacances adaptées pour tous les goûts et pour tous les niveaux de handicap. Et à en croire les visages souriants, les vacances ont été des plus heureuses.

Des aides pour les familles, mais pas de subventions pour l'association

POUR BÉNÉFICIER de ces vacances à l'encadrement optimal, il faut compter un certain prix. A titre indicatif, un séjour de formule 2 pendant l'été coûte en moyenne 85 euros par jour. Les parents peuvent bénéficier d'aides par le biais des assistants sociaux de l'Adapei ou en dernier recours, par celui d'une « commission d'aide aux vacances » pour les handicapés les plus lourds. Mais l'AVL ne reçoit aucune subvention, à tel point que certains animateurs motivés organisent parfois bénévolement des séjours qui leur tiennent à cœur.